



République Française

N° 08/2024 ARAG

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Port-Vendres,

VU les articles L191, L192 et R 42 et suivants du Code Électoral ;

VU le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement Européen ;

VU l'article R 42 du Code Électoral qui stipule que chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire ;

VU l'article R 43 du Code Électoral qui stipule que les bureaux de vote sont présidés par les Maires, Adjoint, Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau et à défaut que les Présidents sont désignés par le Maire parmi les électeurs de la Commune ;

VU l'article R 44 du Code Électoral qui stipule que des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le Maire parmi les Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau puis le cas échéant parmi les électeurs de la Commune ;

Considérant les empêchements de certains membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'élection des des représentants au Parlement Européen du 09 juin 2024 sont désignés en qualité de présidents et assesseurs des bureaux de vote les membres du Conseil Municipal de la commune ci-après :

Bureau de Vote n° 1:

PRÉSIDENT:

M. Grégory MARTY – Maire

SUPLÉANT:

M. Jean-Louis BELLET – Adjoint au Maire

ASSESEURS TITULAIRES:

Mme Monica GUILLOUET GELYS – Adjointe au Maire
Mme Providence RICO – Conseillère Municipale déléguée

SUPLÉANTS:

Mme Brigitte MARTELL – Conseillère Municipale déléguée
M. Eric MARIA – Conseiller Municipal délégué

Bureau de Vote n° 2:

PRÉSIDENT: M. Patricia HECQUET – Adjointe au Maire
SUPPLÉANTE: Mme Monique SERRE – Adjointe au Maire

ASSESEURS TITULAIRES: M. Bruno RASTOLL – Adjoint au Maire
Mme Marie-Hélène ALBAREDE – Conseillère Municipale déléguée

SUPPLÉANTS: Mme Marie-Thérèse RASTOLL – Conseillère Municipale déléguée
M. Eric CATALN – Conseiller Municipal délégué

Bureau de Vote n° 3 :

PRÉSIDENTE: Mme Dominique VILVET – Adjointe au Maire
SUPPLÉANT: M. Jean ASTIE – Adjoint au Maire

ASSESEURS TITULAIRES: Mme Angèle CHACON – Conseillère Municipale déléguée
M. Yves BLIN – Conseiller Municipal délégué

SUPPLÉANTS : M. Vincent NETTI – Conseiller Municipal délégué
Mmme Magali RUIZ – Conseillère Municipale déléguée

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Port-Vendres le 07 juin 2024,
Le Maire
Grégory MARTY



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture le : 07 juin 2024
et publication ou notification du 10 juin 2024
affiché du 10 juin 2024 au 10 août 2024

Affichage sur le site de la ville le 10 juin 2024

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France



Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240607-ARAG08-2024-AR
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024